



Question résolue

Par **Gell**, le **25/01/2009** à **14:32**

Question résolue !

Par **frog**, le **25/01/2009** à **19:26**

Pour les concours de la gendarmerie et de la police, ça risque de coincer au moment de l'enquete de moralité.
D'ailleurs j'ai du mal a imaginer comment un SSIAP peut se retrouver à accompagner des potes armés d'un engin incendiaire. Quand tu bosses dans le milieu, tu sais pertinemment que ton boulot ne tient qu'à un fil, celui de ton agrément préfectoral. Et pour celui-là, je me ferais plus trop d'illusions.
Tu peux cependant essayer de demander a la CNIL l'effacement de ton inscription au JUDEX. La meme requete peut etre adressée au procureur de la république.
L'armée voudra très certainement de toi malgré tes antécédants, mais renseigne bien sur ce qui t'attend avant de signer : Plus nombreux sont ceux qui essayent de s'en barrer après peu de temps que ceux qui veulent sérieusement y entrer. Il y a sans doute une raison à ca...